



**PATRIARCAT DE MOSCOU**

Département des relations ecclésiastiques extérieures

## **L'ONU s'inquiète du caractère discriminatoire des mesures prises par les autorités de l'Ukraine contre l'Église orthodoxe ukrainienne**



**Объединенные Нации  
Права человека**

**Управление Верховного комиссара по правам человека**

**Service de communication du DREE, 27.06.2023.** La Direction du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a publié un « Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine », dans lequel il s'inquiète du fait que « l'influence conjointe des mesures prises par le gouvernement contre l'Église orthodoxe ukrainienne peut être discriminatoire. »

Le document constate que durant la période considérée (du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2023), le gouvernement ukrainien et les autorités locales ont pris un ensemble de mesures contre l'Église orthodoxe ukrainienne. Des perquisitions dans les églises et d'autres institutions ecclésiastiques ont été menées, plusieurs membres du clergé ont été soupçonnés, certains d'entre eux, « dont l'un des principaux hiérarques de l'EOU », ont été assignés à résidence.

Par ailleurs, le ministère ukrainien de la Culture a résilié avant échéance le bail de l'Église orthodoxe ukrainienne lui assurant la jouissance de la laure des Grottes de Kiev, dont l'État a la propriété. Il est par ailleurs constaté que « les autorités ont pris en compte les efforts de médiation de l'ONU et se sont abstenus d'actions pouvant provoquer des violences » en n'expulsant pas les moines de la laure le 29 mars, comme prévu au préalable.

Le document cite aussi des cas « d'interdiction de l'activité de l'EOU » de la part des autorités municipales et locales dans les régions de Khmelnytsky, de Rovno et de Volhynie, à la suite des conseils régionaux de Lvov, Jitomir, Vinnitsa et Ternopol, même lorsque cet interdit dépassait le cadre des pleins-pouvoirs des autorités locales. De nombreux conseils municipaux ont ainsi demandé à mettre fin à leurs contrats de location de biens communaux avec l'Église orthodoxe ukrainienne.

En avril 2023, la mission de surveillance des droits de l'homme des Nations unies en Ukraine a documenté une flambée de « langage de haine » et plusieurs cas de violence contre des membres de l'Église orthodoxe canonique. Des fonctionnaires, des blogueurs et des influenceurs ont eu recours à un discours discriminatoire incitant à la haine, appelant ouvertement à la violence contre les membres du clergé et les partisans de l'EOU. Pendant la période considérée, le gouvernement et les organes du maintien de l'ordre ne sont pas parvenus à agir efficacement sur les incidents découlant du « langage de haine », rapporte le document.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/90490/>